

## Ironie et négation

L'ironie et la négation n'ont au premier abord rien en commun, de sorte que leur comparaison paraît artificielle : la seconde relève incontestablement de la langue, alors que la première semble une simple stratégie discursive. Bien sûr un énoncé négatif peut être ironique, mais, dans ce cas, le fait qu'il est négatif n'a aucun rapport avec le fait qu'il est ironique. Pour voir certaines ressemblances entre l'énoncé ironique et l'énoncé négatif, et qu'il y ait un intérêt à les comparer, il faut admettre une certaine représentation de l'un et de l'autre. Leur rapprochement me semble notamment rendu possible si on les décrit tous deux à l'intérieur d'une sémantique polyphonique. Je dirai donc d'abord quelques mots de la description polyphonique du sens, présentée par exemple dans *Le dire et le dit* (1984), puis reformulée et théorisée dans (Carel 2010). C'est dans ce cadre descriptif que je replacerai la conception de la négation que j'ai proposée depuis plus de trente ans, puis que je tenterai une description linguistique de l'ironie, afin de montrer une façon possible de les confronter. (Cette forme de polyphonie est en harmonie avec la théorie des points de vue élaborée par A.Rabatel et présentée par exemple dans l'introduction au numéro de décembre 2008 de *Langue française*. La divergence essentielle me semble tenir à ce que Rabatel ne pose pas une différence de nature entre le mode d'apparition, ou de donation, qu'il appelle aussi « source », et la fonction textuelle.)

### 1. La description sémantique polyphonique

La conception polyphonique sur laquelle je travaille, avec notamment Marion Carel, peut être condensée en plusieurs thèses. J'en distinguerai ici cinq. Une première thèse, généralement admise actuellement, est que le sens d'un énoncé fait apparaître un locuteur (je précise que ce locuteur est, comme dit Nolke, un être de discours : j'entends par là qu'il fait partie du sens de l'énoncé et est tout autre chose que le sujet parlant réel effectif). L'existence sémantique du locuteur n'est pas attestée seulement par les marques de la première personne et par la présence de déictiques du type de *ici*, *maintenant*, *en ce moment*. J'admettais pourtant autrefois cette restriction, à la suite de Benveniste, et cela me contraignait à croire possible des énoncés sans locuteur – ceux que Benveniste appelle historiques. En fait, la présence du locuteur apparaît en outre dans toutes les allusions que l'énoncé fait à son énonciation, allusions essentielles notamment à tous les actes illocutoires, même à l'assertion, et évidentes dans la plupart des modalités, même aléthiques.

Une deuxième thèse, que l'on oublie souvent d'explicitier tant elle semble évidente, est que le sens de l'énoncé comporte au moins un « contenu ». Cette idée perd son apparente banalité si l'on donne à « contenu » son sens étymologique : le contenu est une représentation *intérieure* au sens, qui existe dans le sens de nos paroles, et non pas un objet extérieur visé par les paroles. On doit donc le comparer plutôt à un tableau ou à une carte géographique, qui déploie un paysage, qu'à un poteau

indicateur, qui le désignerait. Cette notion de contenu est celle de philosophes comme Abélard ou Descartes, qui distinguent dans une pensée assertive la chose assertée et son assertion, ou encore ce qui est cru et la croyance elle-même. C'est ce qui permet aux théologiens rationalistes du Moyen Age d'estimer possible une discussion des croyants avec les incroyants à propos des choses crues par le croyant ; c'est ce qui permet à Descartes de conserver pour le réaffirmer plus tard, tout ce dont il a douté dans la Première Méditation (depuis les données sensibles jusqu'aux évidences mathématiques).

La troisième thèse dont je parlerai, thèse généralement admise actuellement, est qu'il peut y avoir dans un même énoncé plus d'un contenu, par exemple, dans ma terminologie ancienne, un contenu posé et un contenu présupposé, ou encore, dans un énoncé négatif *non-p*, un contenu [p], qui est rejeté, et un contenu négation-[p], qui est soutenu. Tous ces contenus ont une vie propre, une existence, dans le sens.

La quatrième thèse est que le locuteur attribue une fonction textuelle à chacun de ces contenus (fonction quelquefois appelée, improprement, « attitude du locuteur »). Nous distinguons, pour l'instant, trois fonctions. Le contenu peut être « pris en charge », sans entendre par cette expression, peut-être mal choisie, que le locuteur en accepte la responsabilité. Nous voulons dire seulement que la suite du discours peut enchaîner sur lui. Ainsi l'énoncé *Pierre est là* permet, ou impose, de se fonder sur le contenu [présence de Pierre], comme dans le discours *Pierre est là ; ça me fait plaisir*. Mais c'est aussi le cas pour *il paraît que Pierre est là* (*Peter soll da sein*), qui autorise le même type de suite à partir de ce contenu, même si le locuteur dit n'avoir de la présence de Pierre qu'une connaissance par ouï-dire. Une autre fonction possible pour le contenu est d'être, selon notre terminologie, « accordé » : l'énoncé où il apparaît interdit à la fois de l'utiliser et de le contredire dans la suite immédiate, le contenu ne pouvant servir que d'arrière-plan. Tel est par exemple le cas pour les contenus habituellement dits présupposés (c'est ce que disait la « loi d'enchaînement » proposée dans *Dire et ne pas dire*). Enfin, un contenu peut être « exclu », rejeté : interdiction est faite au discours ultérieur à la fois de l'accorder et de le prendre en charge. C'est ce qui se passe par exemple pour l'un au moins des contenus de l'énoncé négatif *non-p*, à savoir pour le contenu [p].

Cinquième thèse (la dernière que je mentionnerai ici) : les contenus, dont j'ai dit qu'ils ont une existence, une réalité, à l'intérieur du sens, sont supportés par des instances que j'appelais autrefois « énonciateurs », puis « responsables ». A chaque contenu était donc associé un « énonciateur », dont le rôle était d'assurer l'existence du contenu dans le sens de l'énoncé. Selon une image facile, c'était la « voix » par laquelle le contenu se fait entendre (en utilisant une métaphore théâtrale, on peut dire que l'« énonciateur » était au contenu ce que le personnage – je dis bien le personnage et non pas le comédien, et encore moins l'auteur – est aux paroles produites sur la scène : le comédien et l'auteur, dans cette métaphore, seraient les correspondants du locuteur de la sémantique linguistique). Lorsque j'utilisais le terme technique « énonciateur », je considérais l'énonciateur, soit comme le garant, soit comme la source (l'origine) prétendue des contenus, c'est-à-dire comme l'individu supposé avoir fait connaître, ou au moins avoir suggéré, le contenu au locuteur. Ce qui m'amenait à dire que le locuteur

assimile les énonciateurs à différents êtres de la situation de discours, par exemple à lui-même, ou encore au destinataire, ou à n'importe quel tiers présenté comme responsable du contenu. Maintenant nous avons, Marion Carel et moi, une conception plus abstraite des « énonciateurs », mais il reste que ce sont les supports des contenus, ce sont eux qui assurent aux contenus la présence dont il était question dans la thèse 4.

A la suite de Marion Carel et Alfredo Lescano, qui ont vivement critiqué l'assimilation des énonciateurs à des êtres individuels qui seraient à l'origine des contenus, je les vois maintenant comme les modes selon lesquels les contenus existent dans l'énoncé : on pourrait, en reprenant, comme fait Rabatel (2008), le vocabulaire, seulement le vocabulaire, de Frege, dire qu'il s'agit des « modes de donation » des contenus. Au lieu de relier les contenus à des individus, qui en seraient la source (comme je le suggérais en disant qu'ils proviennent d'« énonciateurs » assimilés par le locuteur à divers êtres du monde), Carel et Lescano essayent seulement de caractériser le mode de présence des contenus dans l'énoncé. Ils distinguent différentes possibilités.

a. Les contenus peuvent être « trouvés », ce que Berrendonner (1982) exprimait en les attribuant au « Fantôme de la vérité », ce que l'on exprimerait aussi, dans mon ancienne terminologie, en disant que leur énonciateur est assimilé au Monde ; c'est à peu près ce que Benveniste appelait l'énonciation historique, dans laquelle les faits « se racontent eux-mêmes ». Les contenus trouvés sont ceux dont on peut commenter l'énonciation par un *c'est comme ça*. Ils peuvent être aussi bien empiriques, du type de [Jean est là] dans l'énoncé *Jean est là*, que théoriques, du type des prétendues « vérités scientifiques ». Dans les deux cas, ils se caractérisent par leur dogmatisme.

b. On a un deuxième mode de présence des contenus lorsqu'à la fois ils ne relèvent pas du discours rapporté et qu'en même temps l'énonciation les présente comme « reçus ». Appartiennent à cette catégorie les contenus indiqués dans la complétive des énoncés commençant par un préfixe analogue à *X dit que, on dit que, il paraît que* (dans les cas où le but avoué de l'énonciation n'est pas de faire connaître le discours de telle ou telle personne).

c. Le troisième mode de donation concerne les contenus « conçus », c'est-à-dire ceux qui sont présentés comme construits dans l'énonciation elle-même – et non pas comme relevant d'une opinion antérieure du locuteur. Même lorsqu'ils ont évidemment une origine antérieure, on les suppose réactualisés dans l'énonciation elle-même qui, non seulement les montre, mais les produit. Je signale en passant qu'Alfredo Lescano (2009 : 52 sq) a introduit un quatrième mode, le « mode du témoin », dont je ne parlerai pas ici car il n'intervient pas dans notre description actuelle de la négation et de l'ironie.

Cette présentation très sommaire de la description polyphonique en général me suffit pour indiquer l'essentiel de ma description des énoncés négatifs. Tout ce qu'il est nécessaire de retenir de la théorie générale est qu'il y a, dans le sens d'un énoncé, trois types d'entité, les fonctions textuelles, les « énonciateurs », et les contenus. Pour résumer mon analyse des énoncés négatifs, je me référerai à un exemple élémentaire. Soit l'énoncé négatif *Jean n'est pas sévère*. Selon moi, cet énoncé présente au

moins deux contenus, qui sont deux images différentes de Jean. Dans le premier contenu, Jean est présenté comme étant sévère. Marion Carel et moi, nous formulons cette image de Jean dans les termes de la Théorie des Blocs Sémantiques en plaçant dans le sens de l'énoncé un enchaînement discursif du type *s'il y a une faute, Jean la punit*. Ce contenu est l'objet d'une exclusion. Mais il y a un deuxième contenu, c'est-à-dire une deuxième image de Jean, inverse de celle qui est présentée dans le premier. Pour Marion Carel et moi, ce deuxième contenu (cette deuxième image) est constitué par un autre enchaînement discursif, inverse selon nous de l'enchaînement qui constitue la première image. Ce deuxième enchaînement est du type oppositif ; il est analogue à *même s'il y a une faute, Jean ne la punit pas*. Le deuxième contenu est généralement pris en charge, par exemple si l'on continue après *Jean n'est pas sévère par tu n'as rien à craindre de lui*.

## 2. L'ironie

Je passe maintenant à quelques considérations sur l'ironie. Je ne vais pas entrer dans le détail des différentes conceptions de l'ironie dans la rhétorique classique, je passe tout de suite à certaines conceptions récentes, qui sont toutes, plus ou moins, inspirées de l'article de Sperber et Wilson, *Les ironies comme mention*, même si elles critiquent cet article sur certains points particuliers. Sperber et Wilson défendent une idée centrale, qui est admise maintenant par la plupart des théoriciens de l'ironie, au moins dans la linguistique francophone. Cette idée est qu'un énoncé ironique fait toujours allusion à un énoncé présenté comme évidemment intenable. Toutes les discussions portent sur deux points. D'abord sur la question de savoir quel est cet énoncé présenté comme intenable. Est-ce nécessairement un énoncé autre que l'énoncé ironique lui-même, ou bien le sujet parlant peut-il faire allusion à sa propre énonciation ? L'autre question concerne la nature même de l'allusion faite à l'énoncé intenable. Sperber et Wilson utilisent le terme de « mention » pour qualifier cette allusion. Il s'agit malheureusement d'un terme très ambigu. Sperber et Wilson, si je les ai bien compris, veulent dire simplement par là que le sujet parlant ne l'emploie pas, ne l'utilise pas à son propre compte – ce qui *semble* évident (je dis bien *semble*, et j'y reviendrai) puisque cet énoncé est présenté comme intenable : or il semble impossible d'employer un énoncé et en même temps de présenter son emploi comme absurde, ce serait une sorte de suicide et l'ironiste n'a rien de suicidaire. La plupart des théories récentes de l'ironie que je connais refusent ce recours à la notion de mention, et soutiennent que, lors d'une énonciation ironique, l'énoncé absurde auquel il est fait allusion, est d'une certaine façon « employé » par le sujet parlant.

Ce faisant, elles me semblent rectifier d'une façon tout à fait juste la théorie de Sperber et Wilson. Pour qualifier l'énoncé ironique, elles utilisent certaines expressions très imagées dont je vais citer quelques unes. Pour Berrendonner, dans son article de 2002, l'énoncé ironique fait un portrait de l'énonciateur (dans ma terminologie il s'agit en fait du locuteur) en « faux naïf ». C'est-à-dire que, selon Berrendonner, le locuteur parle de lui-même dans l'énoncé ironique : il fait son propre portrait et

se décrit, en tant qu'auteur de son énonciation, comme un « faux naïf ». Cela signifie, me semble-t-il, qu'il s'attribue à lui-même un énoncé intenable (pour Berrendonner il ne s'agit donc pas de l'énoncé d'un autre). Mais en même temps, il se donne comme « faussement » naïf car il fait comprendre par différents traits de sa parole, que l'énoncé en question est intenable et qu'il n'y croit pas lui-même. Il me semble que l'on trouve la même conception dans la thèse et le livre de Laurent Perrin, *L'ironie mise en tropes* (1996). Un chapitre essentiel de ce livre a pour titre « L'ironie comme emploi prétendu ». Selon Perrin, l'ironiste emploie effectivement, il utilise à son propre compte, l'énoncé absurde, il ne se contente pas de le mentionner, de le poser comme un énoncé étranger. Mais en même temps, cet emploi qu'il fait de l'énoncé est présenté comme seulement prétendu, et non pas comme effectif. Perrin et Berrendonner ont exactement la même conception si l'on introduit de façon explicite dans la thèse de Perrin, l'idée que le sujet parlant, non seulement prétend employer, mais se présente lui-même comme ne faisant rien d'autre que prétendre employer. Avec cette indication, on arrive à la formule de Berrendonner, selon laquelle il s'agit d'un portrait que l'ironiste donne de lui-même. Je citerai encore une formule de Ekkehard Eggs dans un article de 2009 intitulé *Rhétorique et argumentation*. Eggs y définit l'ironie comme une « simulation apparente ». Le sujet parlant fait semblant, feint, de dire quelque chose d'inacceptable mais en même temps il fait en sorte qu'apparaisse son attitude de simulateur, il fait en sorte que les auditeurs ne prennent pas au sérieux sa simulation : il se fait voir comme simulant. Une telle conception me semble très proche de la « fausse naïveté » que l'ironiste, selon Berrendonner, s'attribue à lui-même.

Afin de comparer l'ironie, telle que la présentent Eggs, Perrin ou Berrendonner, avec la négation, décrite polyphoniquement comme je l'ai fait, il me faut maintenant traduire ces représentations de l'ironie en termes de polyphonie. Pour ce faire, je dirai qu'il y a, dans le sens de l'énoncé ironique, le contenu inadmissible, intenable, exprimé par les mots de l'énoncé. Quant au locuteur, il faut lui donner deux caractères. Le premier s'exprimerait dans ma terminologie ancienne relative à la polyphonie, en disant que le locuteur « s'assimile » à l'énonciateur de ce contenu. C'est ainsi que l'on rend compte du fait que le contenu est employé et non pas simplement mentionné. Deuxième caractère : le locuteur prend vis-à-vis de ce contenu une attitude de rejet, d'exclusion. C'est ce que les théoriciens dont j'ai parlé expriment en disant que son emploi est présenté comme seulement prétendu.

### 3. Comparaison

J'en viens maintenant à la confrontation de l'ironie et de la négation, l'une et l'autre ayant été décrites en termes de polyphonie. Il y a un point commun évident : elles présentent l'une comme l'autre un contenu que le locuteur rejette (celui que j'appelle le contenu « intenable » ou « absurde »). Pour faire voir les choses d'une façon plus directe, je vais prendre un exemple simple d'ironie, exemple toujours cité dans les traités de rhétorique depuis Dumarsais. Il s'agit d'un fragment de vers

de Boileau, où Boileau dit son mépris pour un poète contemporain, Quinault, qui est à la mode au XVIIème, mais dont tout le monde sait déjà que Boileau et ses amis le considèrent comme sans valeur. Ce fragment de vers est « Quinault est un Virgile ». Traditionnellement donné comme prototype d'ironie, cet énoncé à la fois présente le contenu [Quinault est un grand poète] et exclut ce contenu par l'exagération même de l'éloge, qui assimile Quinault à Virgile, c'est-à-dire à l'idéal inaccessible, au parangon du poète. On voit tout de suite que Boileau aurait pu obtenir le même résultat, à savoir la présentation et le rejet d'un contenu, par un énoncé non plus ironique mais négatif, du type « Quinault n'est pas un grand poète ». En effet cet énoncé négatif, si l'on admet une description polyphonique de la négation, présente aussi le contenu positif [Quinault est un grand poète], et cela en même temps que l'énonciation manifeste une attitude de rejet, d'exclusion, vis-à-vis de ce contenu.

Voilà pour les points communs entre l'énoncé ironique et l'énoncé négatif, décrits l'un et l'autre dans le cadre d'une conception polyphonique du sens. J'en viens aux différences. Il est d'abord évident qu'il y a quelque chose de plus dans la négation. Ce supplément, c'est le contenu proprement négatif, négation-[Quinault est un grand poète], contenu lié au morphème utilisé, *ne...pas* en français. Ce contenu négatif, l'énoncé négatif le prend en charge en ce sens que le reste du discours peut en tirer les conséquences et conclure par exemple à l'idée que les Modernes sont inférieurs aux Anciens. Au contraire, dans la forme ironique, rien n'est pris en charge. On se contente d'exclure, on ne soutient rien. D'où l'impossibilité d'un discours comme « les Modernes sont inférieurs aux anciens : Quinault est un Virgile ».

Je viens de montrer ce qu'il y a de plus dans la négation. Mais il y a aussi quelque chose en moins. J'ai dit que dans l'ironie le locuteur, selon la terminologie d'autrefois, s'assimile à l'énonciateur du contenu absurde, ou, en termes actuels, que ce contenu est conçu. C'est par là que j'essaye de traduire l'intuition de Berrendonner selon qui le locuteur se présente comme naïf, ou encore celle de Perrin, selon laquelle le locuteur prétend employer, et non pas seulement mentionner, le contenu absurde qui est par ailleurs rejeté. Dans l'énoncé négatif, au contraire, le locuteur n'a aucune complicité avec le contenu absurde (dans ma terminologie ancienne, il s'en distancie). Certes, dans l'ironie comme dans la négation, le locuteur donne une sorte de portrait de lui-même. Mais cette présentation de soi se fait selon des modes tout à fait différents. Dans l'ironie elle est produite par le fait que le contenu absurde est donné comme conçu au moment même de l'énonciation (dans ma façon de parler d'autrefois, le locuteur s'assimile à son énonciateur). Dans la négation en revanche, l'image de soi que le locuteur construit tient à ce que le contenu intenable est exclu. Une dérivation amène alors à voir le locuteur comme un être raisonnable, qui s'oppose à ce qui est inacceptable. Cet effet, qui caractérise le locuteur par la fonction discursive donnée au contenu, se retrouve dans tout énoncé : du fait même que l'énoncé attribue une fonction discursive à chacun des différents contenus, le locuteur construit une image de lui en tant que responsable de l'énoncé et donc de cette fonction. Les choses sont bien différentes dans l'énoncé ironique. D'une part, l'image de lui-même que le locuteur construit est celle d'un être déraisonnable (naïf). D'autre part, cette image tient au mode d'existence

(ou de donation) des contenus et non à leur fonction discursive : elle tient, comme je l'ai dit plus haut, à ce que le contenu est présenté comme conçu. C'est là ce qu'il y a en plus dans l'ironie par rapport à la négation. Ce plus tient à la façon dont le locuteur construit l'image qu'il donne de lui-même et à la complexité particulière qui en résulte pour cette image.

#### 4. Compléments

Je voudrais maintenant, dans cette dernière partie, ajouter deux compléments à ma comparaison entre ironie et négation. Le premier tient à ce que la négation dont je viens de parler est uniquement celle que j'appelle « négation polémique ». Il faudrait aussi comparer l'énoncé ironique avec la négation que j'appelle « métalinguistique », négation exprimable en français par le même morphème *ne...pas* (Perrin (2009) apporte p. 74 une certaine restriction à cette identité formelle). La négation métalinguistique a, on le sait, parmi ses propriétés, celle de pouvoir rejeter les présupposés de l'énoncé positif correspondant. On la trouve par exemple dans le dialogue suivant entre deux interlocuteurs A et B. A a annoncé « Jean a cessé de fumer » et B lui réplique « Jean n'a pas cessé de fumer : il n'a jamais fumé de sa vie ». Prenons pour exemple d'énoncé négatif métalinguistique le premier segment de la réplique de B (« Jean n'a pas cessé de fumer »), et comparons-le avec l'ironie telle que je l'ai décrite. Il y a une ressemblance évidente, ressemblance qu'il n'y avait pas entre la négation polémique et l'ironie. C'est que « Jean n'a pas cessé de fumer », exemple supposé d'énoncé négatif métalinguistique, n'implique la prise en charge d'aucun contenu. De sorte que son auteur ne s'engage sur rien. Ceci rapproche cet énoncé d'un énoncé ironique, par exemple d'un « Jean a cessé de fumer » dit alors que le tabagisme de Jean est évident. Selon ma description, un tel énoncé ironique n'impliquerait aucune attitude positive vis-à-vis d'aucun contenu, en ce sens qu'il n'en prend en charge aucun. Cette ressemblance pourrait amener à mettre en doute, du point de vue factuel, les descriptions que je viens de proposer, car, intuitivement, on ne sent aucune proximité particulière entre l'ironie et la négation métalinguistique. La négation métalinguistique est parfaitement sérieuse, et son auteur n'a pas l'irresponsabilité, le désengagement, la légèreté de l'auteur de l'énoncé ironique. Ma théorie semble ainsi s'opposer à ce qui est senti intuitivement.

Pour éviter cette difficulté, je m'appuierai sur un fait souvent constaté. C'est que, chaque fois qu'il y a négation métalinguistique, il y a aussi rectification. Dans mon exemple, le second intervenant, B, ne peut pas se contenter d'un *ne...pas* métalinguistique et s'arrêter après avoir dit « Jean n'a pas cessé de fumer ». Il doit expliquer son opposition au premier intervenant A, en indiquant le fait que A ignorait ou a négligé. Dans mon exemple, il doit ajouter quelque chose comme « Jean n'a jamais fumé ». Pour rétablir la différence entre l'énoncé négatif métalinguistique et l'énoncé ironique, il suffit d'admettre que cette rectification, dont le contenu est pris en charge, fait partie de l'énoncé négatif métalinguistique lui-même. On voit alors apparaître une différence théorique avec l'ironie : l'énoncé négatif métalinguistique comporte une prise en charge, et l'on peut rendre

compte de l'intuition selon laquelle il n'a pas la légèreté, l'absence de sérieux, que l'on sent dans l'énoncé ironique.

Le deuxième complément que je désire apporter consiste à utiliser de façon plus détaillée, pour décrire les énoncés ironiques et négatifs, le concept de « mode de présentation » (ou « mode d'apparition ») qui a remplacé celui d'« énonciateur », et qui évite donc de dire que les contenus sont attribués à des individus assimilés à des êtres du monde. En ce qui concerne les énoncés négatifs ordinaires (=non-métalinguistiques), on dira que le contenu exclu (c'est-à-dire celui exprimable par l'énoncé positif sous-jacent, le [présence de Jean] auquel fait allusion « Jean n'est pas là ») ne peut jamais être présenté comme trouvé mais qu'il peut avoir n'importe lequel des autres modes, par exemple être reçu ou conçu. Dans ce dernier cas (nullement impossible même s'il semble « illogique »), on s'oppose à ce que l'on déclare penser personnellement. Quant au contenu contraire, celui qui est proprement négatif (le négation-[présence de Jean] de « Jean n'est pas là »), il est généralement pris en charge, en ce sens qu'il est articulé à ce qui suit. En ce qui concerne son mode de présentation, d'apparition, il peut relever des trois possibilités que j'ai signalées. Il peut être présenté comme une conception construite dans l'énonciation elle-même. Mais il peut être présenté aussi comme une donnée du monde, comme quelque chose qui se trouve, qui se rencontre, ou aussi comme une représentation venue d'ailleurs et introduite de l'extérieur dans l'énonciation.

Dans l'ironie maintenant, ou il n'y a qu'un contenu, le contenu absurde, intenable, qui est à fois exprimé et rejeté, je dirai qu'il est *toujours* conçu (j'insiste sur ce *toujours*) : il est présenté comme formé et choisi au moment de l'énonciation. C'est en cela que consiste la naïveté dont parle Berrendonner (même si cette naïveté, par ailleurs, apparaît comme fautive du fait de l'exclusion dont le contenu est frappé). C'est en cela aussi que consiste l'emploi dont parle Perrin, même si cet emploi se déclare lui-même comme simulé, comme seulement « prétendu ».

Le fait que le contenu de l'énoncé ironique est, d'après ma description de l'ironie, toujours donné comme conçu, n'empêche pas que l'on ironise *le plus souvent* à propos de points de vue qui en fait sont ceux des autres et que l'on veut moquer, railler. Mais, dans l'ironie, on fait toujours semblant de les former au moment de l'énonciation. Dans mon ancienne théorie de la polyphonie (celle qui voyait les énonciateurs comme des individus), on aurait pu exprimer cela en disant que le locuteur ironique assimile toujours à lui-même l'énonciateur du contenu intenable. Mais cette description de l'ironie peut sembler contraire aux faits, elle peut sembler contraire notamment au fait que l'on ironise souvent contre les opinions des autres – ce que fait généralement Voltaire. Avec la nouvelle théorie de la polyphonie, on ne court plus ce risque, car on peut distinguer nettement le problème rhétorique de l'origine de l'opinion intenable, qui est un problème de critique textuelle, et le problème linguistique, sémantique, de ce que dit le locuteur au moment de l'énonciation. Même si l'origine du contenu intenable est un tiers, le locuteur se donne l'air de l'adopter personnellement lors de l'énonciation ironique.



## 5. Conclusion

J'ajouterais deux mots concernant l'attitude du linguiste vis-à-vis de l'ironie et de la négation. Le linguiste a de façon évidente l'obligation de décrire les énoncés négatifs, en tout cas lorsqu'il décrit une langue qui comporte des morphèmes négatifs. En revanche il n'a pas cette obligation absolue pour les énoncés ironiques, dont on peut admettre, je l'accorde, qu'ils n'ont aucune spécificité linguistique, à quelques exceptions près (je pense aux formules structurellement ironiques, qui ne peuvent avoir qu'un usage ironique et qu'on pourrait appeler des « polarités ironiques », comme en français l'expression « petit saint »). Le linguiste pourrait à la rigueur se contenter de décrire leur sens apparent, celui qui est directement exprimé par les mots, et il pourrait laisser à une rhétorique de la parole le soin d'expliquer que ce sens n'est pas celui que vise le sujet parlant. Marion Carel et moi avons fait un autre choix. Pour nous, l'ironie, tout autant que la négation, exploite des mécanismes liés à la nature polyphonique de la signification linguistique. La possibilité de l'une comme de l'autre est inscrite dans la langue.

## Références bibliographiques

- Berrendonner, A. (1977) « Le Fantôme de la Vérité, questions sur l'assertion » repris dans (1981) *Éléments de Linguistique Pragmatique*, Editions de Minuit, Paris.
- Berrendonner, A. (2002) « Portrait de l'énonciateur en faux naïf », *Semen*, 15, Figures du discours et ambiguïté.
- Carel, M. (2010) *L'Entrelacement Argumentatif*, Honoré Champion, Paris. (Sous presse)
- Carel, M. et O. Ducrot (2009) « Mise au point sur la polyphonie », *Langue Française* n° 164, 33-45.
- Ducrot, O. (1972) *Dire et ne pas Dire*, Hermann, Paris.
- Ducrot, O. (1984) *Le Dire et le Dit*, Editions de Minuit, Paris.
- Eggs, E. (2009) « Rhétorique et argumentation », *Argumentation et analyse de discours* n°2.
- Lescano, A. (2009) « Pour une étude du ton », *Langue Française* n° 164, 45-61.
- Perrin, L. (1996) *L'ironie mise en trope*, Kimé, Paris.
- Perrin, L. (2009) « La voix et le point de vue comme formes polyphoniques externes » *Langue Française* n° 164, 61-81.
- Rabatel, A. (2008) « Figures et points de vue en confrontation » *Langue Française* n° 160, 3-19.
- Sperber, D. et D. Wilson (1978) « Les ironies comme mentions » *Poétique* n° 36, 399-412.

